



Cahiers de recherches médiévales et humanistes

Journal of medieval and humanistic studies

3 | 1997
Espace vécu, mesuré, imaginé

Bourgeois casaniers et noble voyageur au miroir de leur livre de raison

Jean Tricard



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/crm/2454>

DOI : 10.4000/crm.2454

ISSN : 2273-0893

Éditeur

Classiques Garnier

Édition imprimée

Date de publication : 15 janvier 1997

Pagination : 43-50

ISSN : 2115-6360

Référence électronique

Jean Tricard, « Bourgeois casaniers et noble voyageur au miroir de leur livre de raison », *Cahiers de recherches médiévales* [En ligne], 3 | 1997, mis en ligne le 04 février 2008, consulté le 01 mai 2019.

URL : <http://journals.openedition.org/crm/2454> ; DOI : 10.4000/crm.2454

Bourgeois casaniers et noble voyageur au miroir de leur livre de raison.

This paper attempts to verify the truth of the by now common assertion which sees the merchant as a busy, always on-the-move, adventurous man, and thus opposes him to the sedate, castle-bound and never-shifting rural lord. This study relies on several family records books from the Late Middle Ages in Limousin, compiled by townspeople for all but one, this written by a nobleman from the Marche country. They show that, in this remote part of France, the townspeople, whether merchants or lawyers, do not travel unless dire necessity leads them to do so, and then only short distances, whereas the lord of Sainte-Feyre does so constantly (mostly to France and Italy), for his own and his family's business, but also clearly for pleasure.

La tradition historiographique a longtemps opposé le « marchand du Moyen Age » qui court les routes au « noble seigneur » qui passe sa vie dans son château, au milieu de ses terres et de ses paysans et ne les quitte que pour partir en croisade. Marchand aventurier d'une part, noble sédentaire de l'autre.

La recherche historique récente a plus que nuancé cette opposition simpliste. Elle a notamment montré que bourgeois et marchands de la fin du Moyen Age, sans toujours renoncer aux voyages d'affaires, en laissent les charmes et les dangers aux « jeunes » de la famille et de la compagnie et géraient de plus en plus leurs affaires – progrès des techniques financières et commerciales aidant – depuis leur ville et leur cabinet¹. On a parallèlement découvert que les aristocrates de la même époque abandonnaient souvent leur château pour la ville, la cour ou pour de grandes tournées à travers l'Occident pour parfaire leur éducation ou par goût de la guerre, de la politique et du pèlerinage².

Il a paru intéressant de mesurer ici jusqu'à quel point se vérifiaient ces conclusions générales pour les habitants d'une région de la « France profonde », le Limousin, à travers les livres de raison laissés par des bourgeois et un aristocrate du XV^e siècle.

Ces livres de raison – on l'a dit ailleurs³ – sont des mémoriaux généralement rédigés par le chef de famille pour l'information de ses descendants. Sans doute ces

¹ On renverra aux travaux pionniers d'A. Saponi, *le marchand italien au Moyen Age*, 1952 et d'Y. Renouard, *Les hommes d'affaires italiens du Moyen Age*, Paris, 1968.

² E.G.R. Taylor, *Late Tudor and early Stuart Geography*, Londres, 1934, pp. 147-157 ; Christiane Deluz, *Le livre de Jehan de Mandeville, une « géographie » au XIV^e s.*, Louvain, 1988, p. 310 ; Ph. Contamine, « A propos du « voyage de Milan » (Février-Juillet 1500), Louis de la Trémoille, Louis XII et Ludovic le More » *De Jeanne d'Arc aux guerres d'Italie, figures, images et problèmes du XV^e siècle*, Orléans-Caen, 1994, p. 245-261 ; dans les actes du colloque, F. Michaud-Fréjaville, « Dangereux Occident : Léon de Rozmital et ses compagnons voyagent ».

³ J. Tricard, « Qu'est-ce qu'un livre de raison limousin du XV^e siècle ? », *Journal des Savants*, juillet-déc. 1988, pp. 263-276.

témoignages prennent-ils des formes diverses et fournissent-ils des renseignements disparates et de qualité inégale : certains d'entre eux sont des fourre-tout qui informent sur les diverses activités du rédacteur et des siens alors que d'autres sont plus spécialisés. Il serait donc abusif de chercher dans ces derniers n'importe quel type de renseignement.

Rappelons aussi les bornes quantitatives de la source : nous connaissons sept livres de raison rédigés par des bourgeois limousins entre la fin du XIV^e siècle et le début du XVI^e siècle⁴. Nous ne possédons qu'un seul « journal » écrit par un aristocrate marchois, Pierre de Sainte-Feyre, entre 1498 et 1533⁵.

Malgré tout, ces divers livres de raison portent, au moins, témoignage sur les centres d'intérêt majeurs de leurs rédacteurs et doivent permettre de mesurer quelle place y tient le voyage.

Parmi les notables bourgeois qui nous ont laissé leur livre de raison, sans doute faut-il distinguer hommes de loi et marchands car la fonction des uns et des autres ne les prédispose peut-être pas également au voyage. Les hommes de loi limousins apparaissent comme des sédentaires, par fonction et par goût : Gérald Tarneau, notaire à Pierre-Buffière⁶ et Psaumet Péconnet, notaire à Limoges, ne font allusion dans leurs écrits à aucun voyage : Psaumet Péconnet n'a-t-il pas déjà fait le voyage de sa vie en quittant son Eymoutiers natal pour s'installer à Limoges et y faire un « beau mariage » avec la fille d'un grand notable, la « Mathive Beynech »⁷ ? Il entre ainsi dans une des premières familles de Limoges. Il y est, il y reste : tout dans son petit memento montre que cet homme nouveau, ébloui par sa propre ascension sociale, ne rêve que d'intégration dans sa belle-famille et de sédentarisation réussie, non d'un nouveau départ.

⁴ Par ordre chronologique des livres de raison : - « Le livre de raison de Pierre Espéron, juge de Saint-Junien (29 août 1384-22 octobre 1417 et juillet 1443) », *Nouveau recueil de registres domestiques limousins et marchois*, L. Guibert éd. avec le concours d'A. Leroux, de J.B. Champeval, de l'abbé Leclercq et de L. Moufle, t. I, Paris - Limoges, 1895, pp. 25-81.

- « La chronique et journal de Gérald Tarneau, notaire de Pierre-Buffière (1423-1438) », *Chartes, chroniques et mémoriaux pour servir à l'histoire de la Marche et du Limousin*, A. Leroux et A. Bosvieux éd., Tulle-Limoges, 1886, pp. 204-237.

- *Le livre de raison d'Etienne Benoist* (1426), L. Guibert éd., Limoges, 1882.

- « Le registre des comptes ruraux, contrats et notes diverses des Massiot (1431-1490) », *Livres de raison, registres de famille et journaux individuels limousins et marchois*, L. Guibert éd., Paris-Limoges, 1888, pp. 105-174.

- « Le registre domestique de Guillaume et Hugues de Quinhard, bourgeois de Brive (12 juin 1455 -12 mars 1509) », *Nouveau recueil...*, pp. 91-108.

- « Le mémorial de Jean et Pierre Roquet, frères, bourgeois de Beaulieu (2 janvier 1478 - 9 mai 1525) », *Ibidem*, pp. 118-153.

- « Le cahier-memento de Psaumet Péconnet, notaire de Limoges (1487-1502) », *Livres de raison...*, pp. 175-186.

⁵ « Le livre de raison et registre de famille de Pierre de Sainte-Feyre (1497-1533) », *Nouveau recueil...*, pp. 157-197

⁶ Pierre-Buffière, Haute-Vienne, arr. Limoges, ch. -I. cant.

⁷ *Livres de raison...*, p. 175. Il s'agit d'une femme appartenant à la famille Benoist. Eymoutiers, Haute-Vienne, ch.-I. cant.

Au total, seul Pierre Espéron, juge à Saint-Junien à la fin du XIV^e siècle⁸, fait quelques allusions à de rares déplacements qui méritent à peine le nom de voyages tant ils sont courts. Lui-même ne semble se déplacer qu'exceptionnellement : il n'a noté qu'un seul voyage à Limoges, pour le recouvrement d'une créance. L'événement tire son importance de sa singularité : le héros en a soigneusement relevé la date du départ – la Saint-Pierre, 22 février 1415 (a.s.) – la durée – quatre jours – le montant des dépenses – dix sous. Autant de précisions qui sentent le voyage mémorable pour un homme qui ne voyage jamais⁹.

Les deux autres voyages notés par Pierre Espéron concernent sa famille et sont à caractère religieux. Il s'agit d'abord de l'envoi à Rochechouart – à une douzaine de kilomètres de Saint-Junien – d'une certaine Jeanne Seychière, *ad votum Beati Pauli... pro dicto genero meo* comme le précise le rédacteur¹⁰. Un voyage votif, donc, effectué par une messagère en faveur d'un membre de la famille Espéron et à sa place. La date en est précisée, les dépenses aussi, même si elles ne se montent qu'à vingt-cinq sous. L'autre notice de voyage est également consacrée à un pèlerinage : le petit-fils de Pierre Espéron, Junien, le fait à Confolens. Là aussi, tout montre que ce petit voyage – Confolens est à moins de trente kilomètres de Saint-Junien – prend des allures d'expédition aux yeux du rédacteur : il en a retenu la date, la durée – deux jours – plus que les mobiles précis. Il indique que l'enfant a été escorté par un serviteur et une nourrice, dont il donne les noms. Il détaille soigneusement les frais engagés, vingt-deux sous, salaire des domestiques, prix d'un cierge, montant de l'offrande¹¹.

Si les hommes de loi limousins n'aiment décidément pas voyager, les marchands peuvent-ils s'en dispenser ? On pourrait presque l'imaginer à la lecture des livres de raison d'un grand bourgeois comme Etienne Benoist ou de plus petits comme les Massiot de Saint-Léonard, les Quinhard de Brive ou les Roquet de Beaulieu-sur-Dordogne¹².

Aucune indication de voyage dans le livre des Quinhard, quelques-unes seulement dans les autres. Des silences qui peuvent s'interpréter de diverses manières : les déplacements d'affaires de ces marchands ont-ils été notés dans d'autres livres spécialisés, qui ne sont pas parvenus jusqu'à nous ? Ou encore voyager pour ses affaires est-il si banal qu'il n'est plus besoin d'en faire mention dans son « journal » ou son livre de raison ? *A contrario*, tout déplacement est-il une aventure – comme pour les hommes de loi limousins – que l'on doit éviter dans la mesure du possible ? Tentons, à l'aide des rares indications contenues dans nos sources, de donner une réponse vraisemblable à ces questions.

Les rapports du marchand au voyage sont définis dans un étonnant passage du livre des Massiot. C'est un des rares dans lequel un auteur rédige un texte de réflexion générale – ce qui manifeste déjà l'importance du problème pour ce petit

⁸ Saint-Junien, Haute-Vienne, ch. -I. cant.

⁹ *Nouveau recueil...*, p. 58.

¹⁰ *Ibidem*, p. 60. Rochechouart, Haute-Vienne, ch. -I. arr.

¹¹ *Ibidem*, p. 63. Confolens, Charente, ch. -I. arr.

¹² Beaulieu-sur-Dordogne, Corrèze, arr. Brive, ch. -I. cant.

marchand limousin. Écrit en langue limousine mêlée de formules latines, il vaut d'être cité *in extenso* :

Nota que selon que *dicunt sapientes et divites hujus patrie* que loz marchans jeunes de ce pais deven anar gainhnar de lour jounesse et quan venc en la meytat de leur age debent à regardar quanque moyen a ganihar lour vite et ne plus viadar ; car lon ne fay que perdre et que se détruire et yeu ne ay vehut la esperiance et ouit dire auz riches. Et tuch ou au fach aquilh que sont riches en Limosin tant en cyte ville que a Bourganeuf et ousi Eymoutiers et jamais n'en fu que venguensan en grande paubretat que fasiant ou contraire Massioth¹³.

On peut certes retrouver trace dans cette page d'un « modèle italien » bien connu, les « jeunes » voyageant pour « gagner », les aînés s'arrêtant de voyager « à la moitié de leur âge » pour « gagner leur vie », menant leurs affaires depuis leur ville natale, à la tête de leur compagnie. Mais il faut avouer que ce petit texte apparaît surtout comme la justification d'une sédentarisation complète du marchand à l'âge mûr : il ne doit plus voyager s'il veut s'enrichir. Les autorités sur l'exemple desquelles s'appuie Jean Massiot – les marchands qui ont fait fortune – ont aussi quelque chose de dérisoire : ces « modèles » sont pris parmi les marchands de Saint-Léonard, de Bourganeuf ou d'Eymoutiers, même pas de Limoges. Ils disent assez le caractère borné à la « petite patrie » et aux petites villes voisines des horizons de ce marchand et bourgeois de Saint-Léonard. Ce n'est pas, à l'évidence, le profil d'un homme qui a beaucoup roulé sa bosse.

Ce texte à prétentions théoriques peut être rapproché du « testament » d'Etienne Benoist le Vieux, recopié par son neveu Etienne Benoist le Jeune.

Ce testament de l'ancêtre de la famille prétend transmettre la sagesse patriarcale aux générations suivantes et est, manifestement, le texte de référence des Benoist. Or le voyage n'y est jamais directement évoqué. Tout au plus peut-on retenir le passage dans lequel Etienne Benoist traite du commerce maritime, mais pour en détourner, autant que possible, ses descendants : « Ne mettez rien sur la mer, à moins que vous gardiez par devers vous un capital suffisant pour pouvoir, en cas de perte de ce que vous avez mis, faire honneur à vos affaires avec ce que vous aurez conservé ; et surtout, on ne doit rien mettre sur la mer en hiver »¹⁴. On peut certes estimer que ce texte atteste que les Benoist se sont parfois occupés de commerce maritime ou ont eu, au moins, la tentation d'y participer. Mais comment ignorer la naïveté toute terrienne de la dernière phrase ? Comment, surtout, ne pas être sensible à la frilosité du discours de l'ancêtre, qui rejette tout voyage au nom du risque couru ? Une mentalité précautionneuse à l'opposé de la mentalité aventureuse des grands marchands du temps. Par souci de prudence et de sécurité – mots clefs du testament – le patriarche respecté de la famille condamne le voyage.

Il semble que le message de Jean Massiot et d'Etienne Benoist le Vieux ait été entendu des bourgeois et marchands limousins. Etienne Benoist le Jeune, l'auteur du livre de raison familial, n'y fait mention que d'un seul déplacement, et de façon très allusive : il ne s'agit pas d'un voyage d'affaires mais d'un déplacement à Poitiers, à l'occasion d'un procès. Le rédacteur écrit seulement qu'il fut « ajourné en la cour de

¹³ *Livres de raison*, pp. 145-146.

¹⁴ *Livre de raison d'Etienne Benoist*, pp. 36-38.

Parlement par Gui et Jean de Bretous, frères »¹⁵. Il se garde de préciser que ces deux hommes sont ses beaux-fils qui l'ont accusé d'avoir provoqué par ses mauvais traitements la mort de leur mère Jeanne Colombe, sa troisième femme¹⁶. Événement et voyage mémorables, à tous égards, dont Etienne Benoist n'a pourtant relevé dans son livre de raison que la date du départ de Limoges et de son retour – un voyage de vingt-six jours au total¹⁷. Ce grand notable de Limoges est-il un bourgeois casanier ou estime-t-il que le récit de ses voyages d'affaires n'a pas sa place dans son mémorial familial¹⁸ ?

Si le livre de raison d'Etienne Benoist ne permet pas de répondre directement à la question, l'étude des livres des Massiot ou des Roquet – marchands de moindre envergure, il est vrai – amènerait à privilégier la première hypothèse et à faire de ces hommes des sédentaires avant tout.

Les Massiot font venir à eux les marchandises et les hommes plutôt qu'ils ne se déplacent eux-mêmes : en 1437, Gérald Massiot dresse un compte de marchandises, gingembre, poivre, papier, futaine « que venc de Geneba » pour la somme de 191 réaux, dont neuf réaux et 10 sous de transport¹⁹. Jean Massiot embauche, lui, un poëlier de Normandie qu'il installe à Saint-Léonard, à la condition que cet artisan s'engage à travailler exclusivement pour les Massiot pendant trois ans²⁰. De leur côté, les frères Roquet préfèrent faire voyager pour eux que de se déplacer eux-mêmes ; ils font affaire avec un marchand qui se rend à la foire de Fontenay-le-Comte et paient « le port de V cargas de draps... que portet de Fontenay l'an LXXVII »²¹. Ils engagent également sept marinières qui doivent conduire à Libourne vingt-deux pipes de vin et en rapporter du sel²².

Au total, les livres de raison des bourgeois et marchands limousins – même si certains ne peuvent fournir, par leur nature même, que des informations fragmentaires et minimales – montrent que ces notables font du moindre déplacement une affaire d'envergure et ont le souci, quand la chose est possible, de faire voyager les autres à leur place.

On peut difficilement trouver contraste plus net avec l'attitude de Pierre de Sainte-Feyre, le seul aristocrate de la région qui nous a laissé un livre de raison de la fin du XV^e siècle et du début du XVI^e²³. Ce seigneur marchois fait dans sa vie et dans son « journal » une aussi grande part au voyage qu'elle est réduite dans les livres de raison des bourgeois limousins. La description de ses déplacements occupe la majeure partie du texte même si l'on a des raisons de penser que l'éditeur du XIX^e

¹⁵ *Ibidem*, p. 79.

¹⁶ J. Tricard, « La mémoire de Benoist : Livre de raison et mémoire familiale au XV^e siècle », *Temps, mémoire, tradition au Moyen Age. Actes du XIII^e Congrès de la Société des Historiens Médiévistes de l'Enseignement Supérieur Public*, Aix-en-Provence, 4-5 juin 1982, p. 135.

¹⁷ *Livre de raison d'Etienne Benoist*, p. 79.

¹⁸ Il est à peu près sûr qu'Etienne Benoist possède, à côté de son mémorial familial, des livres d'affaires spécialisés qui ne sont pas parvenus jusqu'à nous.

¹⁹ *Livres de raison...*, p. 109. Il s'agit sans doute d'épices envoyées de Gênes, même si L. Guibert proposait de traduire « Geneba » par Genève.

²⁰ *Ibid*, pp. 146-147.

²¹ *Nouveau recueil...*, p. 126. Fontenay-le-Comte, Vendée, ch. -l. arr.

²² *Ibidem*, p. 131. Libourne, Gironde, ch. -l. arr.

²³ Sainte-Feyre, Creuze, cant. et arr. Guéret.

siècle, publiant seulement des morceaux choisis du document, a privilégié la publication des récits de voyage particulièrement spectaculaires au détriment des indications sur la vie quotidienne dans la seigneurie de Sainte-Feyre²⁴.

On retrouve certes sous la plume de Pierre de Sainte-Feyre des indications de même nature que celles qui ont été retenues par les bourgeois. Mais les dimensions sont tout autres : même souci des dates de départ et de retour mais les uns comptent en jours de voyage, l'autre en mois et passe, certaines années, plus de temps hors de chez lui que dans ses domaines ; les distances ne se mesurent plus en dizaines de lieues mais en centaines. Les notables limousins ne sortaient qu'exceptionnellement de leur province, monsieur de Sainte-Feyre se rend au moins huit fois à Paris, cinq fois à Lyon, en Provence et deux fois en Italie. Les bourgeois faisaient un voyage mémorable dans leur vie, le seigneur marchois en fait un presque chaque année. Les premiers notaient soigneusement les quelques sous dépensés en voyage, le second en fait autant – au moins quand il entreprend le déplacement à son compte – mais ses frais de voyage s'évaluent en livres²⁵. Lorsqu'ils vont en pèlerinage, les bourgeois se rendent au sanctuaire voisin, Pierre de Sainte-Feyre va à Rome et à Notre-Dame de Lorette²⁶.

On pourrait constituer une typologie des voyages de Pierre de Sainte-Feyre qui se déplace par obligation, par utilité et par goût.

La majorité des voyages du seigneur marchois – au moins dans la première partie de sa vie – sont des voyages de service et c'est par ce biais que se fait son initiation au voyage : Pierre de Sainte-Feyre est vassal et « domestique » du duc de Bourbon, comte de la Marche depuis 1477. et il rejoint son seigneur et maître, chaque fois que celui-ci le lui demande, à Paris, à Lyon et pour un « voyage d'Italie » en 1501 qui est aussi une expédition guerrière²⁷.

Mais servant son seigneur, notre héros sert aussi ses propres intérêts et ceux de sa famille. Il a une claire conscience de l'utilité de certains voyages pour lui et les siens et il n'hésite pas à entreprendre les déplacements les plus difficiles dans la mesure où ils peuvent être rentables : en 1501, par exemple, il rentre à peine de Lyon quand il apprend que son frère, grand bénéficiaire, vient de mourir : bien que malade lui-même, il ne balance pas à « courir la poste » et à refaire les quelque trois cents kilomètres qui séparent Sainte-Feyre et Lyon en vingt-quatre heures pour arracher au roi, par l'entremise du duc de Bourbon, le maintien des bénéfices dans la famille²⁸. Savoir se déplacer à grande vitesse est gage de réussite dans cette affaire où les candidats à la succession ne manquaient sans doute pas. Pierre de Sainte-

²⁴ Louis Guibert écrit dans sa préface au livre de raison de Pierre de Sainte-Feyre : « Les mêmes mentions reviennent fort souvent, on peut même dire périodiquement, quand il s'agit de redevances payées, de biens accensés, de baux réglés etc. Nous avons donc dû faire un choix et ne donner que des extraits, en relevant seulement les actes caractéristiques par la nature des conventions ou utiles à connaître en raison des parties contractantes.. Mais cette lacune est sans dommage pour l'histoire générale de notre province » (*Nouveau recueil...*, p. 156).

²⁵ *Ibidem*, p. 163. Le voyage de Bort à Montmélian a coûté près de 15 l.t. à Monsieur de Sainte-Feyre, sur la route de Rome et de Notre-Dame-de-Lorette. Montmélian, Savoie, arr. Chambéry, ch. 1. cant. ; Bort-les-Orgues, Corrèze. arr. Ussel, ch. -1. cant.

²⁶ *Ibidem*, pp. 162-163.

²⁷ *Ibidem*, pp. 158-162.

²⁸ *Ibidem*, p. 159.

Feyre monte aussi à plusieurs reprises à Paris pour mettre ses enfants en pension, pour donner son dernier fils à madame de Bourbon²⁹. Il fait plusieurs voyages à Lyon pour régler les affaires de la famille³⁰. Le voyage est un déplacement qui rapporte.

Réduire cependant les mobiles de tous les voyages de Pierre de Sainte-Feyre à l'obligation et à la nécessité serait sans doute négliger une dimension de ses voyages et de sa personnalité même : comment, par exemple, expliquer le choix de Rome et de Notre-Dame de Lorette comme but de ses pèlerinages ? Ce voyage n'est ni commandé³¹ ni utile – sinon à son âme. Il témoigne donc avant tout de la culture religieuse et des goûts de ce gentilhomme : son précédent voyage en Italie ne lui a-t-il pas permis de connaître et d'apprécier l'Italie de la Renaissance et ses grands sanctuaires chrétiens, de découvrir les lieux de dévotion les plus prestigieux de son époque – on pense notamment au grand succès de Notre-Dame de Lorette³² ? Entreprendre le lointain pèlerinage en Italie permet à ce seigneur marchois de satisfaire à la fois ses exigences de chrétien – voire de chrétien à « la mode » – son goût pour l'Italie et son amour du voyage. Un amour confirmé par d'autres indices : lorsque Pierre de Sainte-Feyre accompagne le comte de Nemours en Provence et en Italie, il note, avec une discrète jubilation, que le celui-ci a été mécontent que certains trouvent des « excuses pour demorer et non aller avec luy »³³. Satisfaction de bon serviteur, sans doute, pas fâché d'en supplanter d'autres dans la faveur du maître. Mais réaction, aussi, d'un amateur d'aventures et de voyages. Cet aristocrate, contrairement aux bourgeois de son temps et de sa région, se déplace volontiers, par devoir et par plaisir. Le poids grandissant de responsabilités seigneuriales et familiales, la conjoncture politique aussi³⁴ ralentissent peu à peu le rythme de ses voyages. Mais seule la vieillesse l'oblige à y renoncer et à se faire remplacer pour un dernier voyage³⁵. On peut imaginer qu'il en fut malheureux.

Ainsi, au fil des pages des livres de raison limousins et marchois, s'affirme une opposition entre des bourgeois qui paraissent chercher des prétextes pour éviter les voyages et un aristocrate qui en trouve pour les multiplier. L'attitude des uns et de l'autre à l'égard du voyage peut être un révélateur de leurs comportements généraux, bourgeois frileux contre gentilhomme dynamique. Les premiers sont avant tout soucieux d'échapper aux risques du voyage, le second perpétuellement prêt à courir les routes et les mers pour servir son seigneur, sa famille et sa foi et

²⁹ *Ibidem*, pp. 174-175, 181.

³⁰ *ibidem*, pp. 159, 175-176, 181.

³¹ Il n'est jamais question, lors de ce pèlerinage, du service des Bourbons. Pierre de Sainte-Feyre indique en revanche, ses frais de route jusqu'en Savoie, ce qu'il ne fait pas quand il est en voyage commandé.

³² Pierre de Sainte-Feyre est un des premiers à faire le récit de la légende de Notre-Dame-de-Lorette, bien avant Montaigne (*Nouveau recueil*.... pp. 167-168).

³³ *Ibidem*, p. 160.

³⁴ Des conflits armés entre seigneurs voisins se développent alors en Marche et Pierre de Sainte-Feyre y perd un de ses fils, tué par le seigneur de Chastres (*ibidem*, p. 191). En revanche, la trahison du connétable de Bourbon – discrètement évoquée dans le « journal » – ne paraît pas avoir eu une influence majeure sur le comportement de l'auteur. (*ibidem*, p. 192).

³⁵ Le dernier grand voyage de Pierre de Sainte-Feyre se fait à Lyon en 1526 (*ibidem*, p. 194). Il se fait représenter ensuite (*ibidem* p. 196). Il meurt en 1533.

satisfaire, aussi, son goût du voyage. Alors que les bourgeois limousins ont comme horizon la « petite patrie », les perspectives géographiques de Pierre de Sainte-Feyre s'élargissent à la France et à l'Italie, son monde se situe entre Sainte-Feyre, Poitiers, Tours, Paris, Lyon, Marseille, Rome, Naples et Notre-Dame de Lorette.

Reste à mesurer le degré d'exemplarité de ces choix et de ces comportements. Il est difficile de juger l'attitude de l'aristocratie des années 1500 à l'égard du voyage à partir du seul « journal » d'un seigneur marchois. Mais ne peut-on, au moins, y voir un témoignage sur les bouleversements qu'ont apportés dans la vie d'un noble d'une province reculée le service du prince et la découverte de l'Italie du Quattrocento finissant ?

Il serait tout aussi discutable de ne voir dans la sédentarisation des marchands limousins qu'un phénomène négatif. Le progrès des techniques commerciales et financières y joue un rôle important. Cette sédentarisation a, d'ailleurs, ses limites : d'autres études ont permis de trouver trace de bourgeois et marchands limousins à Périgueux³⁶ La Rochelle³⁷ ou dans les villes bretonnes, par exemple³⁸. Des Limousins ont partagé l'aventure de Jacques Coeur³⁹. Les marchands limousins du XV^e siècle participent sans doute, à leur façon, aux mouvements migratoires qui caractérisent alors la population de la région⁴⁰. Le miroir des livres de raison, tout précieux qu'il soit, ne permet de voir qu'une partie de la réalité. Mais cette source offre au moins la possibilité de poser le problème du voyage à la fin du Moyen Age – au-delà des comportements particuliers des uns et des autres – en termes de gré ou de force, d'obligation, d'utilité ou de plaisir.

Jean Tricard
(Université de Tours)

³⁶ A. Higounet-Nadal, *Périgueux aux XIV^e et XV^e siècles, étude de démographie historique*, Bordeaux, 1978, pp. 227-228.

³⁷ R. Favreau, « Les Limousins à la Rochelle au Moyen Age », *Villes, bonnes villes, cités et capitales*, Mélanges offerts à Bernard Chevalier, Tours, 1989, pp.135-138.

³⁸ J. P. Leguay, *Un réseau urbain au Moyen Age : les villes du duché de Bretagne aux XIV^e et XV^e siècles*, Paris, 1981, pp. 250-251.

³⁹ M. Mollat, *Jacques Coeur ou l'esprit d'entreprise*, Paris, 1988, pp. 60-61. Monsieur Mollat a rappelé cette participation des marchands limousins aux entreprises de Jacques Coeur en conclusion du colloque.

⁴⁰ C. Billot, « Les migrants limousins à la fin du Moyen Age, essai de typologie », *Bulletin de la Société Archéologique et Historique du Limousin*, t. CXI, 1984, pp. 69-85.